



## Le bénévolat : l'autre richesse de l'Institution des courses



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

On sait d'où vient la création de valeur financière des courses. Elle provient exclusivement des pertes globales des parieurs et des propriétaires. C'est pour cela que je viens de consacrer les quatre derniers *Grain de Sel* aux propriétaires. Mais il ne faut pas perdre de vue le troisième pilier des courses françaises. On ne peut imaginer comment les hippodromes et les courses elles-mêmes pourraient fonctionner sans le travail, la disponibilité et le dévouement de plusieurs milliers de bénévoles. C'est le don de leur temps, de leur dynamisme et de leur enthousiasme sur lequel reposent les sociétés de courses et les hippodromes français, petits comme grands.

### Le bénévolat, socle de notre organisation

Je le répète régulièrement, le fonctionnement associatif, coopératif et mutuel de notre Institution constitue la force majeure de notre système. Il en est la substance même, et c'est à lui que les courses françaises doivent leur prospérité, leur richesse sans comparaison avec celles de pays équivalents en termes économiques comme en audience pour le sport hippique.

**Vendredi 8 septembre 2017 N°178**

Si les sociétés de courses reposaient sur un fonctionnement capitaliste, il faudrait rémunérer des actionnaires, les dirigeants et les arbitres : le retour à la filière serait très sérieusement amputé. Les patrons devraient privilégier en permanence des choix financiers, optant forcément pour des options de court terme en matière de niveau des compétitions, de notoriété internationale et d'élevage. Le PMU ne serait plus au service d'une filière. L'organisation des courses et la prise de paris serait un business qui devrait gérer une concurrence des jeux, avec des marges plus faibles et avec le seul souci du chiffre d'affaires. La priorité serait le nombre de partants et l'essentiel des épreuves de haut niveau (et en tous cas les préparatoires) n'aurait plus droit de cité.

C'est le caractère associatif qui permet de poursuivre d'autres objectifs que la rentabilité et d'être au service de l'élevage, de l'entraînement, d'ambitions internationales de prestige et, bien sûr, de missions de service public au premier rang desquelles l'aménagement et l'animation des territoires.

On ne peut nier la lourdeur d'un système associatif avec ses processus de consultations et de décisions souvent trop longs. C'est la contrepartie de l'organisation de la transparence, des contrôles et des contre-pouvoirs qui sont indispensables pour éviter les risques d'appétits d'intérêts privés. La vie associative et son fondement qu'est la Loi de 1901 est ainsi faite. Et cette Loi impose très clairement – et très opportunément – que les organes de décisions soient composés de bénévoles.

Cela n'exclut évidemment pas de travailler avec des collaborateurs salariés à tous les niveaux. Mais il revient aux élus, et donc bénévoles, de donner l'impulsion et d'en contrôler l'application. C'est en



tous cas comme cela que je conçois ma participation aux conseils tant de France Galop que du PMU.

## Efficacité

J'entends parfois caricaturer le bénévolat et reprocher à ce mode de fonctionnement un manque d'efficacité. Cela n'a évidemment pas de sens : verser un salaire n'est pas la garantie d'une meilleure efficacité. J'ai rencontré des bénévoles médiocres et autant de salariés qui ne méritent pas un meilleur qualificatif. Tout est affaire d'implication. Le bénévolat ne doit jamais être une excuse pour ne pas s'impliquer, pour ne pas consacrer du temps à sa mission, et forcément avec plus d'enthousiasme et de passion que le collaborateur salarié qui subit les contraintes ordinaires du travail. Il existe des bénévoles plus passifs que d'autres comme il existe des salariés moins compétents que d'autres.

Le cas des juges est particulier. Salarié ou bénévole, le juge doit être indépendant, ne pas avoir de patron, et être inamovible. Ceux qui appellent au transfert du contrôle de la régularité des courses à un corps de juges professionnels ne doivent pas se bercer d'illusions : ils ne seraient pas à leurs ordres. Sans doute devraient-ils être à ceux de la tutelle de l'État qui, aujourd'hui, délègue ces fonctions aux sociétés de courses à la condition du bénévolat des commissaires.

Quel meilleur gage d'indépendance de ne pas dépendre du système et de ne pas se sentir obligé à une « docilité » pour ne pas perdre son chèque de fin de mois ? Et quelle meilleure garantie de hauteur de vue que la collégialité reposant sur un recrutement large et – souvent – de personnes de qualité ? Que les commissaires puissent s'appuyer sur des professionnels pour instruire leurs dossiers est logique. Qu'ils soient aux ordres d'un chef serait une perte d'indépendance qui, à terme, ferait des dégâts.

La question financière ne peut être écartée. Rémunérer pour chaque réunion des commissaires, mais aussi un

président d'hippodrome, un responsable de la sécurité etc. n'est pas envisageable. L'important est que chaque bénévole puisse travailler dans un esprit désintéressé, mais efficace.

## Le bénévolat est aussi un pilier de notre écosystème

Il y a peu, un adhérent de l'Association PP m'interrogeait sur le coût du bénévolat pour l'Institution. La question a été instruite dans le cadre du Comité Stratégique de l'Institution par le cabinet d'expert-comptable et d'audit PrimExpert. Il a estimé l'apport du bénévolat des sociétés de courses de province avec une certaine précision, sur la base de rémunérations plutôt modérées. En y ajoutant celui des sociétés-mères et de leurs organismes communs, le bénévolat représente un équivalent de 27 millions d'euros avec les charges des prélèvements sociaux.

Le bénévolat est, sur ces bases, le troisième des pieds qui supportent l'institution, derrière les parieurs et les propriétaires.

En face de cet apport, les coûts apparaissent dérisoires. Ils sont très faibles et bon nombre de sociétés de courses ne remboursent même pas les frais de leurs bénévoles. Ils se limitent pour les sociétés les plus importantes à prendre en charge les déplacements aux réunions, à offrir le couvert aux bénévoles et, plus rarement, à proposer une faible indemnisation dans des cas très encadrés et contrôlés. Par définition, le bénévolat est un engagement gratuit et les rares tentatives de dérives ont toujours été sanctionnées par les organismes de contrôles internes ou externes.

Il faut le proclamer haut et fort : le bénévolat est une des richesses des courses françaises.

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr)*